

Grandir ensemble dans le monde d'aujourd'hui. Inventer le monde de demain

Nos valeurs

- la bienveillance, le respect, l'écoute –
- la coopération, l'entraide, le partage –
- l'enfant auteur de son apprentissage, à son rythme et en autonomie –
- l'épanouissement, la joie, l'enthousiasme –
- l'observation et le respect profond de la nature –
- l'écocitoyenneté –
- l'immersion en français, anglais et allemand –
- l'apprentissage tout au long de la vie –



NOTRE PROJET PEDAGOGIQUE ET NOTRE REGLEMENT D'ECOLE

Puisque notre première intention est de rendre **vos enfants acteurs de leurs apprentissages**, nous souhaitons nous entourer d'un ensemble de pédagogies vertueuses. Ainsi tout en nous appuyant sur du matériel issu de l'approche du Dr Maria Montessori, nous construisons également nos propres outils en nous adaptant sans cesse aux besoins de chaque enfant et en fonction des projets que nous menons.

Tzama est une école privée, laïque et associative, indépendante, immatriculée auprès de l'Inspection Académique du Rectorat de Colmar, elle fait partie de l'association Tzama.

L'association est représentée par le **Conseil d'Administration (CA)**.

Celui-ci est chargé :

- De la mise en œuvre des décisions de l'Assemblée Générale
- De la préparation des bilans, de l'ordre du jour et des propositions de modification du règlement intérieur présenté par l'Assemblée Générale
- De la préparation des propositions de modifications des statuts présentés à l'Assemblée Extraordinaire
- De la gestion administrative quotidienne de l'association (dont la gestion des entrées et sorties du personnel)

Le CA donne pouvoir au bureau :

Le bureau constitue l'organe collégial de l'association, compétent pour toutes les décisions nécessaires à sa vie courante. D'une manière générale, il est investi des pouvoirs les plus étendus dans la limite des buts de l'association et dans le cadre des résolutions adoptées par les assemblées générales et les conseils d'administrations.

C'est une école, dans laquelle les enfants apprennent les fondamentaux de l'instruction attendue à leur âge, tout en s'appropriant les enjeux de société propres à notre époque.

Le socle commun des compétences de l'Éducation Nationale est respecté.

Tzama n'est pas seulement une école appliquant des pédagogies particulières, c'est aussi un projet de société et une magnifique aventure humaine.

La journée s'y déroule selon un rythme qui structure les différents temps d'apprentissage. Ainsi les séances régulières vont se succéder :

- Accueil de 8h15 à 8h30, regroupement en cercle dans le jardin / rituel de début de journée / Éveil corporel / présentation du programme de la journée. (Accueil dans la salle commune en cas de mauvais temps)
- De 8h30 à 11h30 : la matinée est fractionnée en séances qui se succèdent, alternant un travail individuel, des séances d'apprentissages notionnels avec l'enseignant, des ateliers libres et autonomes, un travail en groupe sur un projet, des temps de réinvestissement et de consolidation ou des ateliers en extérieur menée par notre animateur nature dans notre cour et jardin pédagogique
- Avant le déjeuner, chacun prend le temps qui lui est nécessaire pour terminer son activité et ranger son matériel.
- La pause déjeuner prend fin à 12h30 puis les enfants partagent un temps de jeux de société qui se termine soit par une lecture offerte, soit par une méditation collective.
- De 13h00 à 16h00 : temps des ateliers tournants selon le même principe que le matin ou activités en extérieur.
- A 16h00, la journée se termine et les élèves qui doivent rejoindre le périscolaire 1,2,3 soleil restent sous la surveillance de l'équipe pédagogique jusqu'à 16h30.



Planning hebdomadaire
Les louveteaux 3/6 ans

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil de 8h15 à 8h30	Accueil <u>en classe</u>		Accueil et habillage puis jeux libres <u>dans la cour</u>	
Ateliers du matin 8h30 à 11h30	Ateliers en classe		Ateliers dans la forêt	
Déjeuner de 11h30 à 12h30	Le repas est pris collectivement tiré du sac ou à la cantine du périscolaire			
Détente de 12h30 à 13h00	Jeux de société, lecture, méditation			
Ateliers de l'après-midi de <u>13h00</u> à 16h	Ateliers dans la forêt		Ateliers en classe	
16h00	Fin de journée et transfert des enfants au périscolaire			

Planning hebdomadaire
Les aventuriers et les explorateurs 6/11 ans

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Accueil de 8h15 à 8h30	Accueil et jeux libres dans la cour			
Ateliers du matin 8h30 à 11h30	Ateliers dans la forêt		Ateliers en classe	
Déjeuner de 11h30 à 12h30	Le repas est pris collectivement tiré du sac ou à la cantine du périscolaire			
Détente de 12h30 à 13h00	Jeux de société, lecture, méditation			
Ateliers de l'après-midi de <u>13h00</u> à 16h	Ateliers en classe		Ateliers dans la forêt	
16h00	Fin de journée et transfert des enfants au périscolaire			



– la bienveillance, le respect, l'écoute –

La pédagogie proposée fonctionne grâce à un environnement préparé par les enseignantes formées aux pédagogies actives. Celui-ci est adapté en permanence, conçu pour être à la portée de chaque enfant. Il donne une sensation de calme et d'harmonie, chaque chose a une place attitrée. Une certaine rigueur est demandée, même aux plus petits, pour le rangement et le nettoyage.

C'est un espace le plus silencieux possible. C'est un endroit où l'on se déchausse parce qu'on travaille très souvent au sol sur des tapis et des coussins.

Nous incitons les enfants à être le plus autonome possible : à essayer seul, à demander de l'aide à un camarade et seulement après à solliciter un adulte pour qu'ils puissent trouver des ressources et des solutions par eux-mêmes. Les feuilles de route individualisées vont aussi dans le sens de la responsabilisation et de l'autonomie.

Dès la maternelle, nous les accompagnons dans la réalisation de tâches quotidiennes, dans la manipulation.

C'est un lieu neutre dédié aux apprentissages. Toute personne y intervenant de façon régulière ou ponctuelle respecte les règles de conduite précises (se déchausser, parler doucement...) et adhère au présent règlement.

– la coopération, l'entraide, le partage

Nous misons sur la coopération comme facteur de réussite. Coopérer, c'est faire l'expérience que l'autre est un perpétuel enrichissement et qu'ensemble « on va plus loin ». Contribuer au bien-être d'autrui est un élan naturel propre à l'être humain (besoin de contribution). Nous travaillons à mettre les talents de chacun au service de tous. L'enfant expérimente l'entraide et la solidarité dans les apprentissages et dans les projets collectifs, mais également dans l'élaboration des règles de vie commune.

La semaine commence par une réunion pour organiser la semaine, remplir les tableaux de responsabilités, définir des objectifs communs, faire un point sur les événements à venir.

Chaque vendredi après-midi, la semaine se termine autour d'un conseil animé par les enfants eux-mêmes. Il a pour but de faire le point sur la semaine écoulée et améliorer la vie collective. Ils apprennent à argumenter, exprimer un point de vue, à écouter des opinions divergentes. Ils assument à tour de rôle des tâches en responsabilité pour le bien collectif (respect de la parole, tour de parole, respect du temps, pas de jugement...)

L'objectif est la responsabilisation des enfants et la mise en pratique des compétences transversales dans la bienveillance et la coopération.



– l'enfant auteur de son apprentissage, à son rythme et en autonomie

« J'entends et j'oublie, je vois et je me souviens, je fais et je comprends » - Confucius-

On retient 90% de ce que l'on fait et 10% de ce que l'on écoute, c'est pourquoi nous sommes convaincus des bienfaits de **la pédagogie de projet**.

Régulièrement, les élèves sont incités à **se lancer dans un projet** (recherche de solutions, hypothèses, dépassement...) qui va les confronter à des notions d'apprentissages. Ils vont d'abord chercher seuls, puis en groupe, puis restituer leur résultat à un groupe plus large.

Les sciences cognitives nous rappellent que les 4 paramètres de l'apprentissage sont :

1. L'enthousiasme (je suis motivé par le projet) = l'enseignant suscite l'enthousiasme
2. L'engagement actif (je me mets en recherche) = l'enseignant focalise l'attention
3. Le retour de l'information immédiat (je confronte mes hypothèses avec celles des autres) = l'enseignant provoque l'expression directe, l'action
4. La consolidation (je me mets en situation de restituer, d'expliquer à mon tour) = l'enseignant aide à ancrer les apprentissages.

« Ce que l'on conçoit bien, s'énonce clairement, et les mots pour le dire arrivent aisément. »
- Nicolas Boileau-Despréaux

De plus, l'enseignant fixe avec chaque élève **une feuille de route** (une liste des tâches, exercices et connaissances qui lui sont destinés et ce sur quoi il a besoin de progresser). L'erreur n'est pas un obstacle et le temps nécessaire est laissé à chacun. Nous encourageons l'effort pour se motiver, se surpasser et savoir apprécier le résultat.

L'élève fonctionne avec un cahier de réussites, qui l'aide à savoir où il en est dans son parcours d'apprentissage. Nous validons ensemble sa progression. Nous faisons le point sur les réussites mais aussi sur les points à améliorer, de façon **positive**.

Nous évitons également tout stress lié à la peur de l'échec, de l'erreur ou du jugement et encourageons les enfants dans leurs apprentissages et dans leurs intelligences multiples.

Les plans de travail individuels atténuent la compétition puisqu'ils sont tous différents. Ceci étant, les enfants voient aussi ce que font leur camarade et cela peut apporter une stimulation supplémentaire.

L'enseignant garantit, à la fin de chaque cycle ou sur demande en cas de départ de l'enfant, une évaluation calquée sur le Livret Scolaire Unique de l'Éducation Nationale. Ceci permet un relais entre les diverses écoles.



– l'épanouissement, la joie, l'enthousiasme

L'épanouissement, la joie et l'enthousiasme sont les engrais de nos pédagogies actives. Ces émotions sont essentielles pour que les enfants entrent dans leur apprentissage, dépassent leurs difficultés et acquièrent des compétences durables.

Cultiver cet engrais est un prérequis à toute action éducative.

Nous partons de l'élan des enfants pour rebondir sur les thèmes qui leur parlent, les intéressent.

– l'observation et le respect profond de la nature

Une des composantes indissociables de l'école Tzama sont **les activités en extérieur**, le lien permanent avec la nature et l'immersion au cœur de celle-ci.

Les enfants se rendront chaque jour dehors, sur le terrain attenant pour entretenir le jardin pédagogique, sur le site de l'école pour les activités d'observation de la nature mais aussi autant que possible pour les moments de lecture, méditation, chant, vie pratique, expérimentation...

L'école a cette particularité et richesse de se situer en lisière de la forêt de la Hardt, dès lors sans prendre la voiture ils pourront faire l'expérience de « l'école de la forêt ou pédagogie par la nature » **tous les jours**, avec des encadrants formés.

Les compétences travaillées se feront dans la continuité des apprentissages abordés en classe, en accentuant l'acquisition par les 5 sens.

– l'écocitoyenneté-

Privilégier le recyclable au jetable, et le compostable au recyclable

Soucieux de notre impact sur l'environnement, sur la planète que nous laisserons à nos enfants mais surtout des enfants que nous laisserons à cette planète, nous souhaitons à l'image des consomm'acteurs rendre les enfants **acteurs d'une école visant le zéro déchet**.

L'écologie est ainsi présente dans les enseignements et dans le quotidien : les enfants veillent à éteindre les lumières, à fermer les portes en hiver, à trier leurs déchets, à privilégier le compost, à ne pas gaspiller, à penser récup' et réutilisation.

Les enfants auront l'occasion de gérer eux-mêmes un poulailler et un clapier.

Un jardin pédagogique sera élaboré avec un intervenant extérieur formé à la biodynamie. Il sera concrètement le support des apprentissages liés aux saisons, rythme de la vie, chaîne alimentaire et éducation à la santé et donc consommation des fruits et légumes de saison locaux et respectueux de l'environnement.

Je vous invite à télécharger ce livret éducatif à l'adresse suivante : « Les héros du zéro déchet » <https://www.zerowastefrance.org/public>

– l'immersion en français, anglais et allemand-

Nous avons la chance d'avoir obtenu le label pour accueillir jusqu'à 4 volontaires européens. Intéressés par les pédagogies alternatives, ils sont accueillis, hébergés et formés dans le cadre du programme et restent pour la durée de l'année scolaire. Ils ont également pour mission de mener un projet individuel et libre à son terme. Ils sont alors assistés par un tuteur formé et membre de l'équipe pédagogique.

Notre critère prioritaire de recrutement est leur possibilité d'offrir aux enfants des moments authentiques en langue étrangère.



Ainsi les enfants approcheront les 3 langues en entendant directement les volontaires s'adresser à eux dans des situations pédagogiques variées mais vraies. Chaque volontaire parlera ainsi sa langue, soit l'anglais soit l'allemand. Nous considérons la langue comme moyen/support et non comme un objectif d'apprentissage.

Notre vision, notre approche des pédagogies actives

Nous pensons que sans aucun cadre, la bienveillance reste une utopie. Aussi, parce que les règles comprises sont plus facilement acceptées et respectées, elles sont établies et discutées en concertation avec l'équipe pédagogique et les élèves eux-mêmes.

L'intention est de poser clairement la limite entre ce qui est possible, acceptable et ce qui ne l'est pas. Ces limites définissent un cadre à l'intérieur duquel la liberté et la sécurité de chacun sont garanties.

Le respect et la bienveillance réciproque sont exigés.

Les enseignants guident et accompagnent l'enfant dans son parcours d'apprentissage et l'aident par une écoute bienveillante et constructive à verbaliser ses différentes stratégies mentales

Les enseignants et les membres de l'équipe éducative sont des adultes référents ; ils incarnent une posture d'engagement, de régularité, de persévérance et d'attitude juste.



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur de l'école Tzama définit les règles qui organisent la vie de l'école selon nos valeurs.

Une adhésion de la part des parents :

1. au présent règlement et à son projet pédagogique
2. à l'association : 10€/an/enfant

est indispensable au bon déroulement de la scolarité des enfants.

Ce règlement constitue un contrat entre les différents membres de la communauté éducative (enfants, parents et membres de l'équipe éducative (équipe pédagogique, volontaires européens, direction et intervenants)).

Votre engagement en tant que parents si vous décidez de scolariser votre enfant à Tzama :

Notre école Tzama est fondée sur un projet pédagogique qui ne peut se réaliser qu'avec une véritable implication des parents dans l'éducation des enfants.

En tant que parents vous restez les premiers éducateurs de vos enfants. Notre équipe aura besoin de votre rôle éducatif pour accompagner votre enfant de manière constructive.

Concrètement, il semble essentiel que les parents s'attachent à transmettre à leur enfant :

- Les règles sociales, en particulier la politesse
- Le "vivre ensemble" ; le respect de l'autre et la bienveillance
- Les règles de la vie quotidienne ; les horaires, le rangement de ses affaires, les tâches (mettre la table, soigner les plantes de la maison, ...)
- Le sens de l'effort
- Le soin de son environnement et des objets à sa disposition
- La tolérance à la frustration (pour qu'il puisse se développer de façon harmonieuse, l'enfant ne peut pas faire tout ce qu'il désire et doit apprendre à respecter des règles mises en place par ses parents)
- le fait d'accueillir et d'accepter l'autre avec ses différences, ses fragilités, et ses richesses.

Notre école primaire a fait le choix d'offrir 50% des enseignements en pédagogie de la forêt. Si les bénéfices de la pédagogie par la nature sur le bien-être de l'élève, son épanouissement, et l'acquisition de compétences exécutives sont avérés, il n'en reste pas moins qu'il ne s'agit pas d'une méthode miracle. Aussi, les troubles d'apprentissage doivent toujours être traités par des spécialistes (orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, psycho-pédagogue, etc.) et l'inscription à l'école Tzama ne saurait prémunir les parents de leur responsabilité d'accompagner spécifiquement leurs enfants selon leurs besoins. De la même façon, la pédagogie de la forêt ne garantit pas non plus de résoudre les difficultés liées à un retard important dans l'acquisition des compétences académiques. Nous croyons aux vertus d'un bon équilibre entre l'acquisition de compétences clés et de connaissances, et les vertus de cet enseignement se mesurent sur un temps long. Il est donc rappelé aux parents qui voudraient voir un progrès rapide sur les compétences académiques que la pédagogie de la forêt ne consiste pas en un soutien scolaire, mais en une démarche bienveillante et patiente.



Le fonctionnement général de l'école

Inscription

Le premier critère d'admission à l'école Tzama est l'adhésion complète des parents ou représentants légaux aux valeurs de l'association ainsi qu'au présent règlement intérieur. La demande d'inscription est effective dès la remise du dossier d'inscription dûment rempli et complet.

Afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins de l'enfant, les parents veilleront à remplir les fiches de renseignements avec des informations précises et exactes.

Admission

Période d'essai

Avant l'admission définitive, une période d'essai de trois mois permettra de s'assurer que :

- L'enfant s'épanouit dans la classe,
- L'harmonie au sein de la classe est préservée,
- La famille est satisfaite de ce que propose l'école
- L'équipe éducative est en capacité d'accompagner l'enfant dans son développement et sa progression.

En cas de difficultés avérées, une rencontre sera organisée dans un premier temps entre la famille et l'école pour étudier comment améliorer la situation.

Si au terme de ces trois mois aucune amélioration n'est constatée, il sera alors décidé de la pertinence ou non d'accueillir l'enfant dans ce cadre scolaire.

Quelle que soit la décision, les frais de scolarité du mois écoulé seront dus.

Départ de l'enfant en cours d'année scolaire

En cas de départ en cours d'année, un préavis de 2 mois est à adresser par lettre recommandée avec accusé de réception à la direction.

Après une période de scolarisation dans notre établissement, si l'enfant devait rejoindre le système classique, la famille informe au plus tôt l'équipe pédagogique, de préférence 3 mois à l'avance, afin de préparer l'enfant à cette transition et faciliter son adaptation future.

Les tarifs

Les parents qui font le choix de scolariser leur(s) enfant(s) à l'école Tzama financent seulement une partie des frais de scolarité.

Les « frais d'écolages » sont fixés par le CA, ils correspondent au minimum nécessaire pour faire vivre la structure.



Le tarif est de 5700 € par enfant pour l'année scolaire à temps plein. Nous offrons une réduction de 20% pour le deuxième enfant et de 30% pour le troisième. Différentes possibilités de règlement de cette somme vous seront proposées notamment en mensualisant ces frais de scolarité sur 12 mois (475 € par mois).

Comme indiqué précédemment, nous souhaitons offrir de la flexibilité pour le paiement avec la possibilité de payer la totalité des frais de scolarité mensuellement, trimestriellement ou en une seule fois. Dans tous les cas et pour un souci de lisibilité tous les paiements se feront par virement bancaire, le 1^{er} de chaque mois. Aucun chèque ne sera accepté.

En cas de départ volontaire ou sous certaines conditions (**mutation, maladie, chômage, inadaptation totale au système éducatif Tzama**), il vous sera tout de même demandé un préavis de 2 mois, à envoyer avec accusé de réception à la direction (10A allée des marronniers 68680 KEMBS). Si nous proposons un paiement par mensualités sur 12 mois pour faciliter le paiement des familles, lors d'un départ anticipé, le solde de tout compte sera calculé au prorata du temps passé pendant les 10 mois de l'année scolaire. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Les décisions pour la réinscription à l'année scolaire suivante devront être confirmées au plus tard le 31 mars de l'année en cours.

Actions contributives aux frais de scolarité :

Le montant des frais d'écologie ne suffit pas à couvrir l'intégralité des charges de l'école. Nous adoptons une méthode dynamique et joyeuse pour compléter cette prise de risque.

Une part sera constituée de dons, de subventions et de mécénat, ce travail sera effectué par le bureau et les membres actifs de l'association Tzama.

Une part constituée d'actions menées et organisées par le groupe de parents et amis de l'association dans la mesure où celles-ci restent dans le cadre et l'éthique de l'école :

- organisation d'événements (projections, conférence, anniversaire nature...)
- petit marché
- location de notre structure par une personne souhaitant transmettre des cours de langue, de yoga, de poterie, activités manuelles... s'incluant il va sans dire dans les valeurs de l'association, après les cours. Veuillez prendre contact avec le bureau de l'association si vous souhaitez proposer un projet en ce sens.

Personnel

La direction est assurée par Mme Emilie Proust assistée de Mme Julie Desjacques qui assurera des fonctions de directrice adjointe au sein de l'école primaire. Contact : direction.tzama@gmail.com

Pour tout renseignement supplémentaire concernant la scolarité de leur enfant, les parents sont invités à solliciter un rendez-vous par mail auprès de la direction, et un entretien sera organisé, selon les disponibilités des enseignants, dans les meilleurs délais.

Emilie Proust sera la personne de contact des parents d'élèves pour toutes questions qui concernent :

- le fonctionnement général de l'école
- les dispositions administratives (scolarité, autorisation etc...)
- les relations avec l'équipe pédagogique



- l'investissement des familles dans l'école

L'équipe pédagogique est composée:

- Des enseignantes : Mmes Julie Desjacques, Sarah Harms Leroux, Marie Staempflin, Jessica Louis, Gabrielle Roy et Claire Guilois, responsables du bon fonctionnement de l'environnement préparé et des acquisitions scolaires des élèves. Pour toutes questions relatives au bien-être et aux apprentissages de l'enfant, ainsi qu'aux projets menés dans la classe, les parents sont invités à solliciter un rendez-vous directement auprès des enseignantes.

- Des assistantes d'éducation : Cynthia Miclo qui interviendra auprès du groupe des 3-6 ans

- Des volontaires européens. Leurs missions sont :

- venir en appui au fonctionnement de l'école
- apporter le soutien nécessaire à l'autonomie des enfants et en accompagnant les opportunités d'interaction entre tous les élèves.
- Assurer une immersion trilingue en s'adressant aux élèves en anglais ou en allemand

Horaires de l'école :

L'école fonctionne sur 4 jours par semaine : lundi, mardi, jeudi et vendredi. De 8h30 à 11h30 et de 13h à 16h. Les vacances scolaires sont calquées sur celles de l'éducation nationale zone B.

Périscolaire :

La structure de la commune de Kembs « 1, 2, 3, soleil », accueille les enfants inscrits au périscolaire sur le temps de midi (cantine) mais également le matin de 7h00 à 8h15 le soir de 16h30 à 18h30.

Vie de l'école

Co-éducation

La réussite éducative passe par la co-éducation : alliance entre l'enfant, les professionnels, la famille et les intervenants.

A ce titre, une attention particulière sera apportée à l'accueil, la communication et la parole de la famille.

Accueil le matin : un temps de transition est possible durant le 1/4 d'heure d'accueil en fonction des besoins.

Une classe ouverte est proposée en cours d'année pour découvrir la vie de la classe lors de temps d'activités parents/enfants. (Cinq fois par an).

Intervention programmée de membres de la famille : lecture d'une histoire, présentation d'un talent / métier...

Participation à des activités pédagogiques : accompagnement de sorties, aide ponctuelle pour des activités en classe (bricolage, cuisine ...) Mise en place d'une «boîte à idées» : tous les membres de la communauté éducative sont force de proposition.



Retard

Tout retard étant nuisible au bon fonctionnement de l'école, il est demandé aux parents d'être ponctuels afin que la classe puisse démarrer à 8h30 dans l'intérêt de tous. En cas de retard, il faut téléphoner au numero qui vous sera fourni en début d'année afin que quelqu'un puisse venir vous ouvrir le portail (**ne pas sonner au périscolaire**).

Absences

L'absence prévue d'un enfant doit impérativement être signalée de vive voix à un des membres de l'équipe éducative ou à la directrice par mail au plus tard la veille de celle-ci.

Dans le cas d'une absence imprévue, celle-ci doit être signalée au plus tôt par les parents par téléphone ou par mail (direction.tzama@gmail.com). Contacter la directrice par mail ou par téléphone (un numéro de téléphone fixe sera transmis à la rentrée).

Les RDV médicaux et autres sont de préférence à organiser en dehors des temps scolaires, à défaut, les enseignantes doivent être prévenues au plus vite.

Les absences pour convenances personnelles ne sont pas cautionnées. L'assiduité des élèves est une condition pour leur permettre **l'acquisition des compétences du Socle Commun de Connaissances, de Compétences et de Culture**.

En cas d'absence d'un membre de l'équipe enseignante, les parents sont informés et une solution d'accueil des élèves est mis en place dans la mesure du possible.

Communication à l'équipe

Pour communiquer avec l'équipe enseignante ou avec la directrice, il est possible de passer par l'application Klassly, par le mail de la classe ou de l'école (direction.tzama@gmail.com).

Accueil

L'accueil des enfants pour l'entrée en classe a lieu chaque matin **entre 08h15 et 8h30** à l'école. Il est effectué par une enseignante. **Vous êtes invités à vous garer dans la rue et à vous rendre à l'école à pied.**

Chaque enfant inscrit à l'école reste sous la responsabilité de son/ses parents ou de l'adulte responsable l'accompagnant jusqu'à ce qu'il soit physiquement accueilli par un membre de l'équipe éducative.

Sortie des classes

La sortie a lieu à **16h**. Elle se fait à l'entrée de l'école, sous la supervision d'un membre de l'équipe éducative. **Vous êtes invités à vous garer dans la rue et à vous rendre à l'école à pied.** Seules les personnes inscrites sur la liste fournie par chaque famille lors de l'inscription sont habilitées à venir chercher un enfant. Cette liste peut être mise à jour à tout moment dans l'année, sur simple demande auprès de la directrice.

Cependant, dans le cas où la personne prévue se retrouve exceptionnellement dans l'incapacité de venir chercher un enfant, une autre personne peut y être autorisée, à condition que le responsable légal de l'enfant prévienne la directrice par mail ou par téléphone. Dans le cas



contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie jusqu'à l'arrivée d'une personne dûment mandatée. Il est donc vivement conseillé d'inscrire sur ladite liste un parent de l'école qui pourra se charger d'accueillir exceptionnellement votre enfant.

Dès qu'un parent ou une personne dûment mandatée par les parents est venue chercher l'enfant, celui-ci ainsi que tout autre enfant qui accompagne l'adulte sont sous l'entière responsabilité de ce dernier, y compris dans l'enceinte de l'école.

Pour que la sortie s'organise sereinement et dans le respect de tous, les parents qui ont besoin d'un temps de parole avec les enseignantes sont invités à solliciter un rendez-vous.

Procédure en cas de non prise en charge

Pour information, dans le cas où aucune personne habilitée ne viendrait chercher un enfant à la fin de la journée (16h) et sans nouvelles de la part des parents, malgré les tentatives infructueuses de l'équipe éducative, l'enfant sera emmené auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche. Il avertira alors les parents du lieu où se trouve l'enfant par téléphone et par mail.

Le midi

Ce temps, de 11h30 à 13h, est encadré par les membres de l'équipe éducative. Il constitue un temps éducatif à part entière. Les enfants mettent la table, mangent et participent au rangement.

➤ **Panier-repas fourni par les familles** : le déjeuner préparé par la famille sera apporté dans une boîte. Il sera apporté à l'école dans un petit sac isotherme marqué au nom de l'enfant. *Afin de vous inscrire dans la continuité des apprentissages proposés, nous vous demandons de privilégier un repas équilibré, composé de produits de saison et si possible s'approchant du zéro déchet.* Il est demandé de ne pas mettre de boisson sucrée.

Nous ne pouvons être tenus responsables de la qualité des repas apportés et notre responsabilité ne saurait être engagée en cas d'intoxication alimentaire des enfants.

Les régimes alimentaires spécifiques, pour raisons de santé, feront l'objet d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) établi en concertation avec la direction de l'école et le médecin traitant de l'enfant.

Le goûter

Le matin, les enfants apportent un goûter composé de fruits ou de légumes. Il n'y a pas de temps de goûter prévu l'après-midi dans la classe. Les enfants qui restent en périscolaire pourront goûter à partir de 16h30. Le goûter est, dans ce cas, tiré du sac de l'enfant.

Vêtements et Objets Personnels

Il est recommandé de marquer les vêtements et les accessoires de votre enfant. Les vêtements non marqués et non réclamés seront donnés à chaque fin d'année scolaire à des associations caritatives.

Les enfants retirent leurs chaussures à l'arrivée en classe et portent des chaussons, chaussures d'intérieur ou chaussettes antidérapantes.

De manière générale, nous vous invitons à habiller votre enfant avec des vêtements peu fragiles, pratiques et confortables favorisant l'autonomie de celui-ci.

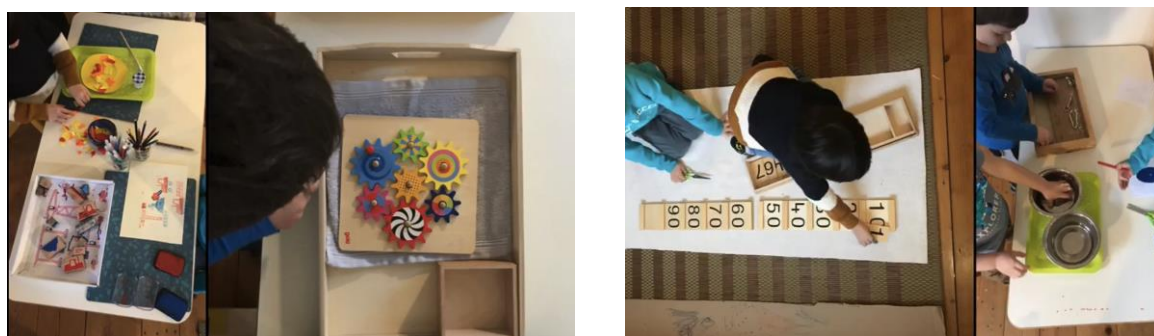
Si votre enfant souhaite apporter un livre ou un objet personnel pour le partager avec le groupe dans le cadre de la classe, le signaler à l'équipe et penser à noter son nom dessus.

L'école n'est pas responsable en cas de perte, de vol ou de détérioration des objets. En ambiance 3-6 ans, les doudous et tétines sont acceptés pour une transition en douceur avec la maison et/ou pour les temps de repos. Merci de fournir dans ce cas, une boîte à tétine marquée avec le nom de votre enfant.

Pour l'école de la forêt, nous vous invitons à investir dans des vêtements adaptés aux activités en extérieur : bottes, vêtements de pluie, surpantalons imperméables, bonnet, gant, casquette, lunettes de soleil, baskets montantes, petit sac à dos...

Matériel pédagogique

Le matériel pédagogique des classes est précieux et en un seul exemplaire. Si vous découvrez dans les poches de votre enfant un objet que vous ne connaissez pas, il s'agit peut-être d'un élément de ce matériel. Nous vous demandons donc de le restituer dans les plus brefs délais.



L'évolution de vos enfants fait l'objet d'un suivi quotidien par les enseignantes grâce à leurs observations régulières, aux présentations du matériel spécifique et aux réunions hebdomadaires de l'ensemble de l'équipe pédagogique.

Deux rendez-vous individuels seront proposés entre parents et enseignantes afin de rendre compte des progrès de chaque enfant, l'un en fin de premier trimestre et l'autre au milieu du troisième. Cependant, en cas de nécessité, parents ou enseignantes pourront demander un rendez-vous pour se rencontrer à tout moment durant l'année scolaire.

Tout au long de l'année, parents et enseignantes sont invités à signaler tout changement d'attitude (en classe ou à la maison) ou toute difficulté passagère, même minime, pour une meilleure prise en compte des besoins de chaque enfant.

Pour le bien-être de l'enfant, ce que vit l'enfant à l'école et à la maison doit répondre à une cohérence d'ensemble. Les principes éducatifs de l'école se construisent à partir du respect de chaque personne (adulte et enfant), et d'un cadre posé à la fois ferme et bienveillant. Nous encourageons les familles à s'approprier ces principes, et sommes ouverts à tout échange à ce sujet.

Hygiène et sécurité

Règles d'hygiène

De manière générale, les enfants doivent être propres à leur arrivée à l'école, sauf accident imprévisible. Il est important que chaque enfant apporte à l'école un rechange complet



(chaussettes, sous vêtement, pantalon, haut, pull) et des chaussons, chaussures d'intérieur, ou chaussettes antidérapantes pour la classe.

Poux

Les enfants ayant des poux doivent être traités. Il vous est demandé d'en avvertir dès que possible un membre de l'équipe pédagogique afin de prévenir leur propagation.

Sieste

Un temps de sieste est prévu pour les enfants de première année qui en éprouvent le besoin.

Maladie

L'école ne peut en aucun cas accueillir un enfant malade, fiévreux ou porteur d'une maladie contagieuse. Nous rappelons également que l'équipe ne peut administrer aucun médicament selon la réglementation en vigueur (sauf Projet d'Accueil Individualisé). La photocopie du carnet des vaccinations (diphtérie, tétanos, poliomyélite) doit nous être fournie chaque début d'année et doit être à jour.

En cas de non vaccination, un certificat de contre-indication médicale sera demandé. Sans ce document, l'enfant ne pourra pas être accueilli à l'école. Sauf en cas de maladie dont la convalescence dépasse les 6 semaines, nous ne pourrions diminuer les frais de scolarité pour cause d'absence.

Accidents

En cas d'accident l'équipe fera appel aux sapeurs-pompiers ou au SAMU. Elle prendra toutes les mesures nécessaires et s'engagera à prévenir les parents dans les meilleurs délais.

Une autorisation d'hospitalisation est remplie, lors de l'inscription, pour faire face à toute éventualité. L'équipe pédagogique est formée aux premiers secours.

Premiers secours

Une armoire à pharmacie est située dans chaque classe et respecte les obligations imposées par l'Éducation Nationale.

- - Aucun antalgique ne sera délivré.
- - En cas d'écorchure : désinfection de la plaie à l'eau et au savon
- - En cas de brûlure : maintien sous l'eau fraîche
- - En cas de coup ou bleu : pose d'une poche de glace
- - Un traitement peut être administré uniquement en cas de mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé, supervisé par un médecin.

Sécurité

Comme dans tous les établissements publics, sont interdits à l'école :

- les écharpes, préférez les tours de cou tout doux
- les objets dangereux (pointus, tranchants, inflammables, etc.),
- les armes ou les jouets imitant les armes



- les jeux de guerres et/ou de combat

Sont également interdits à l'école : les sucettes, bonbons, tablettes, smartphones, et objets de valeur.

Aucun adulte, en dehors des parents, des membres de l'équipe pédagogique ou des intervenants n'est admis dans l'enceinte de l'établissement.

Assurance

L'adhésion annuelle à l'association Tzama procure la couverture des enfants au cours de leurs activités. Néanmoins, nous demanderons également une attestation d'assurance scolaire pour garantir une couverture complète de l'enfant.

Rupture

Dans l'éventualité d'une mésentente grave entre les parents et l'équipe éducative ou d'un comportement irrespectueux voire dangereux de l'enfant vis à vis des autres enfants, de l'équipe ou du matériel, l'école se réserve la possibilité de rompre son engagement vis à vis de la famille avec pour conséquence l'annulation de l'inscription de l'enfant ou des enfants de la famille concernée, sans recours possible.

Avant toute rupture, un travail de dialogue, de concertation et de recherche de solutions sera effectué entre l'équipe éducative et les parents afin d'éviter d'en arriver au retrait définitif d'un enfant. Cependant, cette mesure sera inéluctable si aucune solution n'est trouvée et si le problème demeure.

L'équipe éducative se réunira avec les parents, pour les informer de la situation et mettre en place une démarche éducative commune. Une décision d'aménagement du temps scolaire (passage à mi-temps par exemple) ou de retrait définitif de l'école peut être prise par l'équipe pédagogique en concertation avec la famille.

Si dans les 30 jours qui suivent, les résultats ne montrent pas d'amélioration pour le bien-être de l'enfant et du groupe, la direction pourra décider du départ de l'enfant. Cette décision n'est susceptible d'aucun recours, et entraîne l'arrêt de paiement de la scolarité.